

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 71 (1926)
Heft: 12

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

commandant d'une colonne soit pourvu des effectifs et des engins qui facilitent le succès.

Des Annexes complètent chaque section ou fascicule. Elles donnent des conseils pratiques aux militaires envoyés outre-mer, exposent l'organisation des bases maritimes, citent des exemples de combat, étudient les pays voisins, Tripolitaine et Cyrénaïque, Maroc espagnol, Turquie, Kurdistan, Mésopotamie, Palestine, Arabie. Les Annexes relatives à l'Afrique noire sont particulièrement développées.

En un mot, je crois que la lecture de cet ouvrage intéresserait vivement nos camarades de l'armée suisse. Ils y verraient combien diverse, vivante et complexe peut se présenter la carrière d'un officier français et combien tout en se maintenant dans les limites de sa propre spécialité s'ouvrent, devant lui, de larges horizons sur le monde.

Cela ne contribue pas médiocrement à « humaniser » un corps social que guettent le particularisme, la sécheresse de cœur et une certaine brutalité de tempérament lorsque son activité l'oriente vers la préparation exclusive de la guerre.



INFORMATIONS

1^{er} Corps d'armée. — En remplacement du colonel-commandant de corps Bornand au commandement du 1^{er} corps d'armée, le Conseil fédéral a désigné le colonel-divisionnaire C. Sarasin, à Genève, avec promotion au grade de colonel-commandant de corps. A la tête de la 2^e division, dont le commandement est devenu vacant par la promotion de son chef, le Conseil fédéral a appelé le colonel H. Guisan, à Pully, commandant de la 5^e brigade d'infanterie, avec promotion au grade de colonel-divisionnaire.

Le Chef du département militaire fédéral communiquant au colonel-commandant de corps Bornand l'avis officiel d'acceptation de sa démission a ajouté la lettre suivante :

Berne, le 27 novembre 1926.

Monsieur le colonel commandant de corps Bornand,
Commandant du 1^{er} corps d'armée.

Lausanne.

Monsieur le Colonel,

Nous vous envoyons ci-joint la décision du Conseil fédéral concernant votre démission. La décision est rédigée selon le protocole dont vous connaissez aussi bien la rigueur que le laconisme. Mais nous sommes heureux de pouvoir ajouter que, dans ses délibérations,

le Conseil fédéral unanime a exprimé son vif regret de voir partir un officier qui a servi son pays si longtemps et si fidèlement que vous et qui, par sa féconde et inlassable activité militaire, a droit à la reconnaissance des autorités et du peuple.

Nous nous associons de tout cœur à ces sentiments. Nulle part on n'est mieux placé qu'au Département militaire pour apprécier à sa juste valeur le travail accompli par vous. Pendant presque un demi-siècle, vous n'avez cessé de vouer à la défense nationale le meilleur de vos forces. Et vous avez su garder intacts jusqu'au plus haut grade que notre armée connaisse en temps de paix, l'entrain et la confiance qui animaient déjà le jeune lieutenant. Soldat loyal et citoyen dévoué, vous quitterez dans quelques jours votre poste auquel vous avez su conserver l'importance et le prestige que lui ont donné des chefs dont vous étiez l'élève reconnaissant et le digne successeur.

Votre collaboration nous manquera à l'avenir et le regret que nous en éprouverons parlera plus haut pour vous et votre mérite que n'importe quel autre fait. Nos remerciements sincères et nos meilleurs vœux vous accompagnent dans votre retraite.

Veuillez agréer, Monsieur le Colonel commandant de corps, l'expression de nos sentiments les plus sincères et les plus distingués.

Département militaire fédéral :

(Signé) SCHEURER.

Le major Gustave Masson. — Depuis longtemps, il n'appartenait plus à l'armée. La mort l'a frappé dans sa soixante-dix-huitième année, alors que la plupart de ses contemporains, de ses camarades de service qui virent les mobilisations de 1870 ont disparu, et nombre de ceux aussi qui appartinrent aux générations qui succédèrent à la sienne. Cependant plus d'un jeune, de ces jeunes d'il y a un quart de siècle qui frisent aujourd'hui la cinquantaine doivent se rappeler l'exemple d'entraînement physique et de volonté qu'il a si longtemps donné. Sa sixième décade était près de sa fin, qu'il suivait encore régulièrement les cours d'équitation de la sous-section lausannoise des officiers, toujours discipliné aux instructions du professeur, l'écuyer Jules Dufour, qui se plaisait à le voir si fidèle au manège et aux courses à travers le terrain, répandant autour de lui sa cordiale gaîté. Doyen de la classe, la main tendue à tous, il respirait l'affabilité.

Il me semble qu'il prendrait plaisir à ce rappel d'une époque de sa vie dont il évoquait volontiers le souvenir et qu'il serait heureux que dans le grand silence de la mort, son nom ait été prononcé une dernière fois par un camarade militaire pour un affectueux adieu.